



ATHLÉ-RHUYS

Formulaire d'adhésion Adultes - Saison 2023-2024

Remplir en **LETTRES CAPITALES** et cocher les cases

Nouvelle adhésion <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	n° de Licence	<input type="text"/>	Sexe	M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>			
Date de naissance	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>			
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>			
	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	
N° Tél. fixe	<input type="text"/>	N° Tél. portable	<input type="text"/>			
Adresse mail	<input type="text"/>					
Taille du maillot (entourer) : S M L XL Autre (préciser)						

Souhaite adhérer au club ATHLÉ-RHUYS pour la saison 2023-2024

Cocher les cases

Type d'adhésion choisie :	Licencié <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Sympathisant (30 €)
Athlé-Running (Adhésion club + Licence : 90,50 €)	<input type="checkbox"/>	
Licence Compétition SE-MA - participation cross et compétitions FFA (Adhésion club + Licence : 122,10 €)	<input type="checkbox"/>	
Mode de paiement :		<input type="checkbox"/> Virement ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Chèque ⁽²⁾
iban : FR76 1600 6340 1134 8484 0601 074		
(1) mettre nom et prénom de l'adhérent en commentaire du virement (2) chèque à l'ordre d'Athlé-Rhuys		

Signature de l'adhérent	Fait à :	Pour le club :
	Le :	

Documents à fournir au moment de l'adhésion

<input type="checkbox"/> Ce document dûment rempli	<input type="checkbox"/> Le chèque (si vous avez choisi ce mode de règlement)
<input type="checkbox"/> Sympathisant : un certificat médical datant de moins d'un an , attestant que le titulaire ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition .	
NOUVEAU Pour les licenciés : la fourniture du certificat médical est remplacée par le " Parcours de prévention santé " à valider en ligne sur votre espace personnel FFA.	

Réglementation

Règlement Intérieur : L'adhésion au club Athlé-Rhuys vaut acceptation pleine et entière de son règlement intérieur (consultable sur le site : www.athle-rhuys.com/documents/). Tout titulaire d'une licence FFA s'engage à respecter les statuts réglementaires de la FFA.

Assurances (Loi du 16 juillet 1984, art.37 ; 38 ; 38-1 et suivants, modifiée par la loi du 16 juillet 2000) :

- Le Club** : a souscrit, auprès de MMA, une assurance Responsabilité civile garantissant sa responsabilité, celles des bénévoles, salariés et sympathisants prêtant leur concours aux activités.
- Les Licenciés** : l'assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, est comprise dans le prix de la licence.

Données personnelles
Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles y compris les images vous concernant. Vous pourrez exercer ce droit auprès du secrétariat du club.

Ne remettre votre dossier que lorsque celui-ci est complet (à remettre à un responsable du club lors d'un entraînement).